



Commission intercommunale pour l'accessibilité





Sommaire

A. Le contexte	~~~~~	P.4
I. Un territoire	~~~~~	P.5
II. Une ambition politique : l'accessibilité universelle du territoire	~~~~~	P.7
III. Des acteurs	~~~~~	P.8
B. Le constat	~~~~~	P.18
I. Bâtiment	~~~~~	P.19
II. Mobilités	~~~~~	P.23
III. Numérique	~~~~~	P.26
IV. Données	~~~~~	P.30
V. Sensibilisation - Formation	~~~~~	P.32
VI. Financement	~~~~~	P.33
C. Les objectifs en 2023	~~~~~	P.34
I. Projet Elgarweb	~~~~~	P.35
II. Donnée accessibilité	~~~~~	P.35

Ce rapport dresse le constat des actions menées en 2022 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en faveur de l'accessibilité universelle du territoire.



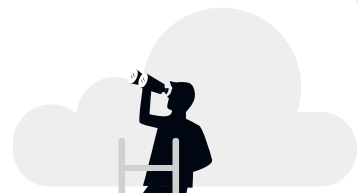
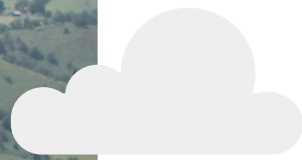
L'accessibilité est plus que jamais un sujet sur le territoire du Pays Basque, se plaçant au cœur des préoccupations locales.

Les instances locales traitant de l'accessibilité poursuivent leurs réflexions et actions selon l'organisation d'ores-et-déjà en place (autour des Commissions Communales pour l'Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et du réseau CCA-CIA).

Cette première partie consiste ainsi à faire état du cadre dans lequel sont déployées les actions menées en faveur de l'accessibilité sur le territoire du Pays Basque.



A. Le contexte





I. Un territoire

a. Le Pays Basque

➤ Le Pays Basque est un territoire de 2 968 km². Il fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques (64) et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est composé de 158 communes et regroupe un peu plus de 327 000 habitants (selon INSEE 2020).

b. Les communes

➤ 15 communes de plus de 5 000 habitants et plus

Anglet ; Bayonne ; Biarritz ; Bidart ; Boucau ; Cambo-les-Bains ; Ciboure ; Hasparren ; Hendaye ; Mouguerre ; Saint-Jean-de-Luz ; Saint-Pée-sur-Nivelle ; Saint-Pierre-d'Irube ; Urrugne ; Ustaritz.

➤ 28 communes entre 1 000 et 4 999 habitants

Ahetze ; Arbonne ; Arcangues ; Ascain ; Ayherre ; Bardos ; Bassussarry ; Bidache ; Biriato ; Briscous ; Came ; Chéraute ; Espelette ; Guéthary ; Guiche ; Itxassou ; Jatxou ; Lahonce ; Larressore ; Mauléon-Licharre ; Saint-Étienne-de-Baïgorry ; Saint-Jean-Pied-de-Port ; Saint-Palais ; Sare ; Souraïde ; Urcuit ; Urt ; Villefranque.

➤ 115 communes de moins de 1 000 habitants

Ahaxe-Alciette-Bascassan ; Aïcirits-Camou-Suhast ; Aincille ; Ainharp ; Ainhice-Mongelos ; Ainhoa ; Alçay-Alçabéhéty-Sunharette ; Aldudes ; Alos-Sibas-Abense ; Amendeuix-Oneix ; Amorots-Succos ; Anhau ; Arancou ; Arbérats-Sillègue ; Arbouet-Sussaute ; Arhansus ; Armendarits ; Arnéguy ; Aroue-lthorots-Olhaïby ; Arrast-Larrebieu ; Arraute-Charritte ; Ascarat ; Aussurucq ; Banca ; Barcus ; Béguios ; Béhasque-Lapiste ; Béhorléguy ; Bergouey-Viellenave ; Berrogain-Laruns ; Beyrie-sur-Joyeuse ; Bidarray ; Bonloc ; Bunus ; Bussunarits-Sarrasquette ; Bustince-Iriberry ; Camou-Cihigue ; Caro ; Charritte-de-Bas ; Domezain-Berraute ; Espès-Undurein ; Estérençuby ; Etcharry ; Etchebar ; Gabat ; Gamarthe ; Garindein ; Garris ; Gotein-Libarrenx ; Halsou ; Haux ; Hélette ; Hosta ; Ibarrolle ; Idaux-Mendy ; Iholdy ; Ilharre ; Irissarry ; Irouléguy ; Ispoure ; Isturits ;

Jaxu ; Juxue ; La Bastide-Clairence ; Labets-Biscay ; Lacarre ; Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut ; Laguinge-Restoue ; Lantabat ; Larceveau-Arros-Cibits ; Larrau ; Larribar-Sorhapuru ; Lasse ; Lecumberry ; L'Hôpital-Saint-Blaise ; Lichans-Sunhar ; Lichos ; Licq-Athérey ; Lohitzun-Oyhercq ; Louhossoa ; Luxe-Sumberraute ; Macaye ; Masparraute ; Méharin ; Mendionde ; Menditte ; Mendive ; Moncayolle-Larroy-Mendibieu ; Montory ; Musculdy ; Ordiarp ; Orègue ; Orsanco ; Ossas-Suhare ; Osserain-Rivareyte ; Ossès ; Ostabat-Asme ; Pagolle ; Roquiague ; Sainte-Engrâce ; Saint-Esteben ; Saint-Jean-le-Vieux ; Saint-Just-Ibarre ; Saint-Martin-d'Arberoue ; Saint-Martin-d'Arrossa ; Saint-Michel ; Sames ; Sauguis-Saint-Étienne ; Suhescun ; Tardets-Sorholus ; Trois-Villes ; Uhart-Cize ; Uhart-Mixe ; Urepel ; Viodos-Abense-de-Bas.

“

Aujourd'hui la Communauté Pays Basque s'appuie sur une organisation infra-territoriale appelée Pôle territorial : Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Nive-Adour, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque. Chacun de ses pôles dispose d'un bâtiment administratif appelé Maison de la Communauté.

”

c. La communauté d'Agglomération Pays Basque

● Qui préside ? :

Jean-René ETCHEGARAY

● Qui décide ? :

- 1 conseil communautaire composé de 232 élus titulaires et 143 élus suppléants
- 1 conseil permanent composé de 73 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents
- 1 conseil exécutif composé de 35 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents

● Qui met en œuvre ? :

- 1 Direction Générale des Services,
- 7 Directions Générales Adjointes
- Des Directions, Missions, Services rattachés aux Directions Générales





II. Une ambition politique : l'accessibilité universelle du territoire

a. Portée par :

- • **Un Vice-Président** : Daniel OLÇOMENDY
- **Une mission Accessibilité**, sous la Direction Générale Adjointe aux Ressources et Services Supports pilotée par Sébastien Evrard, composée de 2 agents : Claire SARTHOU (chef de projet Accessibilité) et Claudine CELHAIGUIBEL (chargée de mission Données et Accessibilité numérique).

b. Mise en œuvre à travers :

- • **Une Commission Intercommunale** pour l'Accessibilité
- **Un réseau Commissions Communales / Commission Intercommunale** pour l'Accessibilité
- **Une mission Accessibilité**

c. pour le compte :

- • **Des communes**
- **De la Communauté d'Agglomération Pays Basque**
- **Du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour**



III. Des acteurs

a. La commission intercommunale pour l'accessibilité

- **Son périmètre :** en 2022, la commission intervient pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et des 143 communes de moins de 5000 habitants du territoire Pays Basque.
- **Son organisation :** la commission est une instance qui regroupe 10 associations représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, 10 élus titulaires et 10 élus suppléants représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque, d'1 élu titulaire et 1 élu suppléant représentant les Syndicat des Mobilités. La commission s'est également dotée d'un groupe de travail composé de 7 associations et 4 élus.

- **Qui préside ? :**

Daniel OLÇOMENDY

- **Qui décide ? :**

La commission

- **Qui met en œuvre ? :**

Le groupe de travail ou la mission Accessibilité

- **Qui anime ? :**

La mission Accessibilité

- **Son rôle :** Extrait de l'article L2143-3 du Code général des Collectivités Territoriales

- La commission détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports ;
- La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements privés et publics, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d'accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;



- La commission organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- La commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet.

> Ses membres :



Daniel OLÇOMENDY

Président Commission Intercommunale
pour l'Accessibilité et Groupe de travail



Claire SARTHOU

Chef de projet Accessibilité
Communauté Pays Basque



Pascal DANTIACQ

Élu titulaire
Amikuze



Chantal ERGUY

Élu suppléante
Amikuze



Joëlle TURCAT

Élu titulaire
Côte Basque-Adour



Jean-Marie GUTIERREZ

Élu suppléant
Côte Basque Adour



Jean-Michel SERRANO
 Élu titulaire
 Errobi
 Membre du Groupe de travail



Laëtitia COLOM
 Élu titulaire
 Garazi-Baigorri



Christine ERDOZAINCY-ETCHART
 Élu titulaire
 Iholdi-Oztibarre



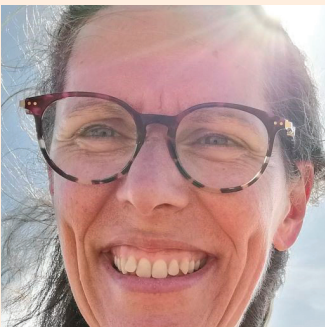
Argitxu HIRIART-URRUTY
 Élu suppléante
 Errobi



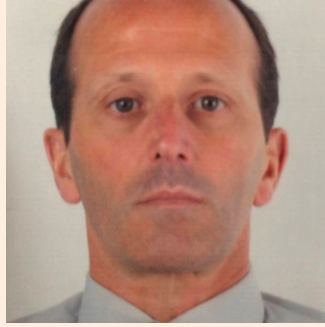
Claire DUTARET BORDAGARAY
 Élu suppléante
 Garazi-Baigorri



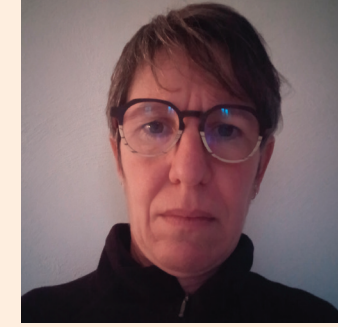
William SISSOKHO
 Élu suppléant
 Iholdi-Ostibarre



Sandrine MINNE
 Élu titulaire
 Nive Adour
 Membre du Groupe de travail



Jean-Paul BAREIGTS
 Élu titulaire
 Pays de Bidache
 Membre du Groupe de travail



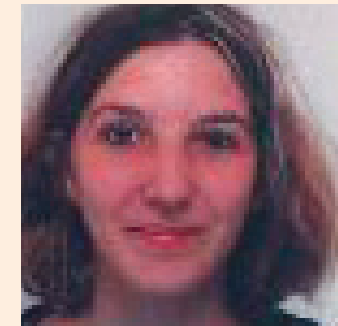
Anne-Marie JOCOÛ
 Élu titulaire
 Pays de Hasparren



Bastien DUHALDE
 Élu suppléant
 Nive-Adour



Marie-Ann LATHIERE
 Élu suppléante
 Pays de Bidache



Nathalie ETCHEGOYEN
 Élu suppléante
 Pays de Hasparren





Michel IBARRA
Elu titulaire
Soule-Xiberoa



Alain ARLA
Elu suppléant
Soule-Xiberoa



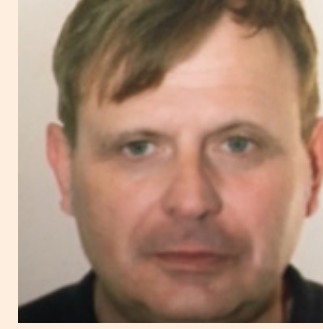
Gérard LAURENT
APF France Handicap
Handicap moteur
Membre du Groupe de Travail



Sandrine ARAGUAS-CAZEMAYOR
Elue titulaire
Sud Pays Basque
Membre du Groupe de travail



Marion DUPRAT
Elue suppléante
Sud Pays Basque



François HERVE
Association Fraternelle des Aveugles
Handicap visuel
Membre du Groupe de travail



Isabelle DEYHERABEHÈRE
Association Fraternelle des Aveugles
Handicap visuel
Membre du Groupe de travail



Sophie CASTEL
Élue titulaire
Syndicat des Mobilités
Pays Basque-Adour



Beñat CACHENAUT
Élu suppléant
Syndicat des Mobilités
Pays Basque-Adour



Marie-Christine SILBON
Association Valentin Haüy (AVH)
Handicap Visuel
Membre du Groupe de Travail

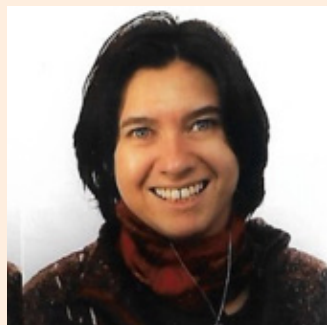


Jean CAPDEVILLE
Association Valentin Haüy
Handicap Visuel
Membre du Groupe de Travail



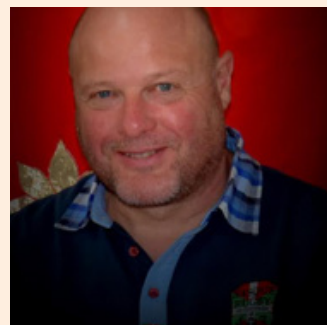
Gérard AGUER

Association Pour Adultes et Jeunes
Handicapés / Handicap Cognitif
Membre du Groupe de travail



Brigitte BERCKMANS-ESPI

Handiplage
Handicap Moteur
Membre du Groupe de travail



Nicolas BACHOFFER

Handisport
Tous types de handicap



Henri LAVALLEE

Association Française contre les
Myopathies Polyhandicap moteur



Ramon ESPI

Handiplage
Handicap Moteur
Membre du Groupe de travail



Bernard MESZAROS

Handisport
Tous types de handicap



Iñaki ÇALDUMBIDE

Espace de Vie pour Adultes
Handicapés / Handicap Cognitif
Membre du Groupe de travail



Dominique MAGNARD

Signes Libres
Handicap Auditif
Membre du Groupe de travail



Mayie LEPAROUX

Génération Mouvements 64
Personnes âgées



Stéphane MAILLART

Signes Libres
Handicap Auditif
Membre du Groupe de travail

b. Le réseau commissions communales - commissions intercommunale pour l'accessibilité (CCA-CIA)

➤ **Son périmètre :** le réseau CCA-CIA regroupe la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire Pays Basque

➤ **Son organisation :** il est composé d'1 réseau Élus et de 3 réseaux Techniciens (bâtiment, voirie, numérique)

- **Qui préside ? :**
Présidence collégiale
- **Qui décide ? :**
Le réseau Élus
- **Qui met en œuvre ? :**
Les réseaux Techniciens
- **Qui anime ? :**
La mission Accessibilité

➤ **Son rôle :** avoir une vision partagée de l'accessibilité, mutualiser des moyens et être ressource pour l'ensemble du territoire

➤ **Ses membres : Réseau élus**

Daniel OLÇOMENDY
Communauté Pays Basque et Syndicat des
Mobilités Pays Basque-Adour

Joëlle TURCAT
Commune Anglet

Deborah LOUPIEN-SUARES
Commune Bayonne

Valerie SUDAROVICH
Commune Biarritz

Florence POEYUSAN
Commune Bidart

Jean-Marie GUTIERREZ
Commune Boucau

Nicole AMESTOY
Commune Cambo-les-Bains

Peio DUFAU
Commune Ciboure

Véronique BROUSSAINGARAY
Commune Hasparren

Nathalie CAMACHO
Commune Hendaye

Christian PAILLAUGUE
Commune Mouguerre

Christine DUHART
Commune Saint-Jean-de-Luz

Dominique IDIART
Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

Sandrine ARAGUAS-CAZEMAYOR
Commune Urrugne

Jean-Michel SERRANO
Commune Ustaritz

> Réseau techniciens voirie

Franck ETAVE / Eric AYEZ

Commune Anglet

Gilles DELHAIE

Commune Bayonne

Franck DRUESNES

Commune Biarritz

Stéphane PODEUR

Commune Bidart

Beñat ERRECA

Commune Boucau

Jérôme ESCUTARY

Commune Cambo-les-Bains

Vincent URANGA

Commune Ciboure

Patrick MASTOUMECQ

Commune Hasparren

Christophe CALVO

Commune Hendaye

Anne PORCELLINI

Commune Mouguerre

Jean-Marc DELPECH

Commune Saint-Jean-de-Luz

Patrick ELIZALDE

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

François ALSUGUREN

Commune Urrugne

Maxime DIRIBARNE

Commune Ustaritz

Claire SARTHOU

Communauté Pays Basque



> Réseau techniciens bâtiment

Marion VEUNAC

Commune Anglet

Philippe DUMONT

Commune Bayonne

Franck DRUESNES

Commune Biarritz

Stéphane PODEUR

Commune Bidart

Beñat ERRECA

Commune Boucau

Thierry EUDES

Commune Cambo-les-Bains

Alain PLAINO

Commune Ciboure

Sophie SALLABERRY /

Patrick MASTOUMECQ

Commune Hasparren

Yves DARRIEUMERLOU

Commune Hendaye

Anne PORCELLINI

Commune Mouguerre

Stéphane LERCHUNDI

Commune Saint-Jean-de-Luz

Patrick ELIZALDE

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

François SUSPERREGUI

Commune Urrugne

Denis TREPOUT

Commune Ustaritz

Claire SARTHOU

Communauté Pays Basque

> Réseau référents Accessibilité Numérique

Christophe HARNIE

Commune Anglet

Laurie DUMORA /

François LABARDE

Commune Bayonne

Laëtitia FELIS /

Karl CONREUX

Commune Bidart

Franck DRUESNES /

Bertrand SAUVAGNAC

Commune Biarritz

Claire FUENTES

Commune Boucau

Nicolas LE BARS

Commune Cambo-les-Bains

Marie-Clémence SURZUR

Commune Ciboure

Jonathan ARDE URBAN /

Jean-Baptiste DARDEL

Commune Hasparren

BÉATRICE LAFFARGUE /
ALEXANDRE CORRHONS /
PHILIPPE PIQUEREY

Commune Hendaye

Thomas PAILLAUGUE

Commune Mouguerre

Chrystel MARTY-TUSSEAU

Jean-Noël LACROIX

Commune Saint-Jean-de-Luz

Anne BORDES

Commune Saint-Pée-sur-Nivelle

Sandra BOSCO-DACHARY

Commune Saint-Pierre-d'Irube

Damien BOYER

Commune Urrugne

Jean-Michel URRUTIA

Commune Ustaritz

Claudine CELHAIGUIBEL

Communauté Pays Basque

c. La mission accessibilité

- **Son périmètre** : la mission Accessibilité intervient auprès des services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Syndicat des Mobilités, des autres organisations satellites (exemple : Office de Tourisme Pays Basque) et des 158 communes du territoire Pays Basque
- **Son organisation** : son élu référent est Daniel OLÇOMENDY en charge du Tourisme Durable et de l'Accessibilité Universelle du Territoire. La mission Accessibilité est rattachée à la Direction Adjointe Ressources et Services Supports. Elle est composée de 2 agents
- **Ses membres** : Claire SARTHOU, Claudine CELHAIGUIBEL
- **Son rôle** : La mission Accessibilité assiste les maîtres d'ouvrage (services de la Communauté, services du Syndicat des Mobilités, communes) dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de la mobilité, et du numérique. La mission a la charge de l'animation des commissions et des réseaux. Elle accompagne la mise en œuvre de projets. Elle représente la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans les instances accessibilité nationales (groupe de travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives, groupe de travail Conseil National de l'Information Géographique).





Dresser le constat de l'accessibilité sur le territoire du Pays Basque, permet à chacun de voir l'ensemble des actions menées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque au titre de son ambition sur l'Accessibilité universelle du territoire. Entre poursuite des actions engagées dès sa création en 2017 et innovations, expérimentations, la Communauté entend jouer un rôle moteur sur son territoire.

Ses actions en 2022 se déclinent selon six grandes thématiques :

- Le bâtiment ;
- Les mobilités ;
- Le numérique ;
- Les données ;
- La sensibilisation-formation ;
- Le financement.



B. Le constat



**La sensibilisation
la formation**



Le numérique



Le bâtiment



Les mobilités



Les données



Le financement



I. Bâtiment

a. Le suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

> Acteur : la mission accessibilité

> Pour le compte de : la Communauté d'Agglomération Pays Basque

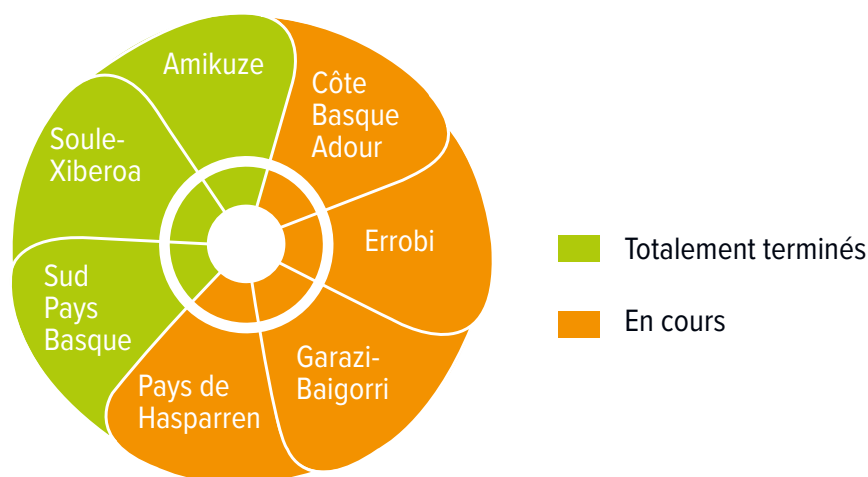
La mission Accessibilité accompagne la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) par territoires.

En 2022, le suivi a concerné Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri ; Pays de Hasparren :

- **Côte Basque Adour** les travaux de mise en accessibilité des espaces extérieurs du siège ont été achevés en 2022.
- **Garazi-Baigorri** les études de la piscine Baigorri sont terminées. Les travaux sont prévus 1er trimestre 2023.
- **Errobi** les études pour les travaux de crèche Mamurak et de la piscine de Cambo-les-Bains sont terminées. Les travaux seront achevés en 2023.
- **Pays de Hasparren** les études sur la maison de la communauté sont relancées.

> Bilan à fin 2022 :

Sur 7 Ad'AP déposés concernant Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque :





➤ **Acteur : la mission accessibilité**

➤ **Pour le compte des : communes du territoire**

La mission Accessibilité accompagne les communes, qui la sollicitent, dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), dans l'étude des projets et dans la réalisation de travaux. En 2022, le suivi a concerné les communes des pôles :

- **Amikuze** : Amorots-Succos, Arbouet-Sussaute, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Etchebar, Labets-Biscay Méharin ;
- **Côte Basque Adour** : Biarritz, Bidart ;
- **Errobi** : Arcangues, Cambo-les-Bains, Ustaritz ;
- **Garazi-Baigorri** : Saint-Jean-Pied-de-Port ;
- **Iholdi-Oztibarre** : Ostabat-Asme ;
- **Pays de Hasparren** : La Bastide Clairence, Hasparren, Saint-Esteben ;
- **Pays de Bidache** : Bardos ;
- **Sud Pays Basque** : Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare.

b. L'expérimentation QR-Light

➤ **Acteur : la mission Accessibilité** en partenariat avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

➤ **Partenaire : Glorytech – créateur de l'application Grall**

➤ **Pour le compte de : la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

Sur son territoire, la Communauté (CAPB) a pour principe d'appliquer dans ses projets les préceptes de la conception universelle à savoir : faire utile, pratique, utilisable par tous.

“

En matière d'accès aux prestations de service dans ses bâtiments, la Communauté constate qu'il n'est pas toujours facile pour un usager de trouver par exemple le bon service ou la bonne salle de réunion notamment lorsqu'on est en situation de handicap visuel. Or s'il est possible de guider en extérieur de bâtiment grâce aux fonctions GPS ou Bluetooth, le déplacement en intérieur de bâtiment n'est à ce jour pas maîtrisé.

”

C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'intéresse à la technologie QR-Light qui permettrait en intérieur de bâtiments de guider les usagers grâce à l'application GRALL développée par la Startup GLORYTECH.

La technologie QR-Light utilise la lumière comme vecteur d'encodage permettant un « dialogue » entre le téléphone mobile et le luminaire LED. Cette action permet à l'application d'ouvrir sur le téléphone mobile, le message géolocalisé sur le luminaire.

L'application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes de téléchargement. Elle permet de créer des points et d'affecter à chaque point une technologie de déclenchement du contenu : **GPS, Bluetooth, QR-Light, QR-Code**

À chaque point est associé un contenu : audio, vidéo, image ou texte.
L'application utilise le réseau internet du smartphone pour lire les contenus.



Une première expérimentation menée en 2021 en partenariat avec le CEREMA, avait permis de confirmer l'intérêt d'utiliser GRALL pour guider les personnes en intérieur de bâtiment tout en identifiant certains points de blocage :

- Tous les téléphones ne sont pas compatibles avec la technologie QR-Light.
- Les lecteurs d'écrans Voice Over ou TalkBack ne fonctionnent pas correctement avec l'application GRALL.
- Les messages de guidage sont trop longs.
- L'écoute du message ne permet pas un arrêt sans reprise au tout début message. Ce qui oblige l'utilisateur à réécouter l'ensemble du message à chaque fois.

En 2022 GLORYTECH a procédé à un certains nombres de modifications de l'application. Ainsi la Startup a obtenu une conformité totale de l'application au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Un bouton pause a été créé permettant d'interrompre la lecture du message et de la reprendre à l'endroit de l'arrêt (sans repartir au début).

La mission accessibilité en collaboration avec les associations a repris l'ensemble des messages de guidage. Le contenu a été simplifié. **Les actions par message ont été limitées à un maximum de 4 actions.**

Ses efforts ont permis à la CAPB et au CEREMA de procéder à une nouvelle expérimentation en juillet 2022.

Cette expérimentation s'est déroulée comme la précédente dans le bâtiment de la maison de la communauté d'Urrugne grâce à la participation des associations FRATERNELLE DES AVEUGLES et VALENTIN HAUY.

Deux modes de déclenchement des messages ont été testés : QR-Light et Bluetooth.

Les modifications apportées suite à la première expérimentation ont donné entière satisfaction aux participants.

Fort de ses résultats, la CAPB a décidé de s'appuyer sur GRALL chaque fois que nécessaire pour rendre accessible ses bâtiments, services et informations.

La CAPB et le CEREMA ont établi un rapport complet relatif à l'ensemble de l'expérimentation.





II. Mobilités

a. Le schéma directeur agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP)

➤ **Acteur** : chargé de mission Sd'AP avec appui de la mission accessibilité

➤ **Pour le compte de** : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a engagé en 2021 une démarche pour réaliser son nouveau schéma directeur d'accessibilité programmée (SD'AP).

En 2022, le travail d'état des lieux et de diagnostic a été mené pour l'ensemble des thématiques du SD'AP et le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage a contribué à consolider le projet de rapport sur la base d'entretiens menés avec les communes, avec les associations et les prestataires de services ou opérateurs de transport :

- **Pour la partie aménagement quais bus :**

17 communes rencontrées

Environ 1 800 points d'arrêts audités

- **Pour la partie matériel roulant :**

Tous les types de véhicules ont été audités soit 72 véhicules.

A savoir : le parc matériel roulant comprend au total 207 véhicules

- **Pour la partie information voyageurs**

13 sites et applications délivrant l'information aux voyageurs ont été recensés. Dans un souci de simplification le SMPBA a regroupé l'ensemble de l'information voyageur sous une seule marque TXIK TXAK avec comme supports numériques :

- 1 site internet <https://www.txiktxak.fr/>,

- 1 E-boutique

>> Ce dispositif sera complété en 2023 par une application mobile.

b. Référentiel technique : aménagement d'un arrêt de transport en commun

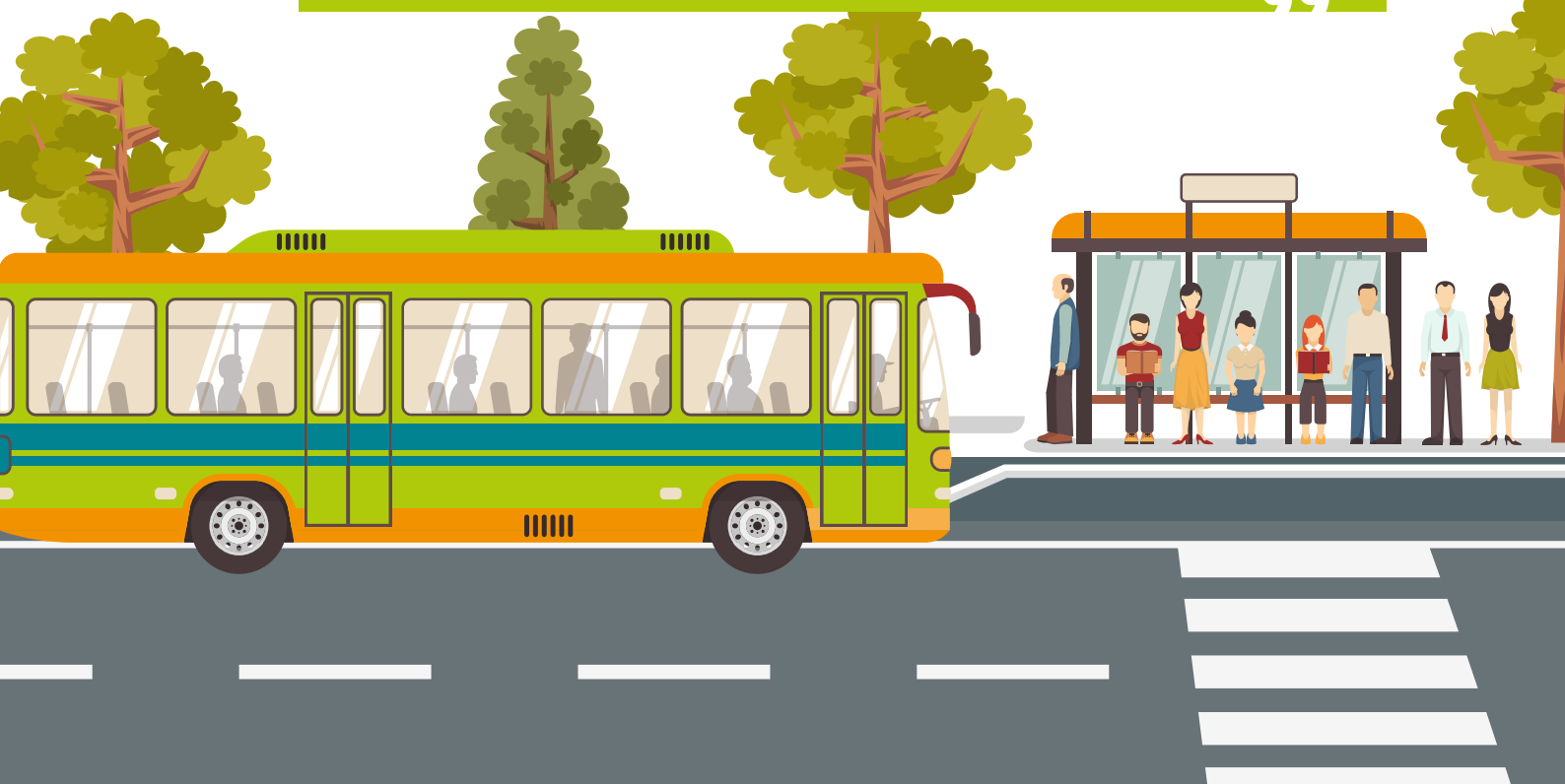
➤ **Acteur** : les services du Syndicat des mobilités, le réseau CCA-CIA Techniciens voirie et la mission Accessibilité

➤ **Pour le compte de** : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Conformément au référentiel technique d'aménagement des quais bus, le SMPBA a mené en 2022 sa première campagne de repérage des zones de sécurité. Il s'agit d'équiper chaque quai :

- **Prévoir** le repérage visuel et tactile de la porte avant du véhicule ;
- **Créer** une bande de sécurité visuelle et tactile sur la longueur du quai afin d'éviter que les usagers malvoyants ou non-voyants ne se tiennent trop près du bord de quai ;
- **Supprimer** les tracés de guidage présents sur les quais existants conformément à la norme NF P 98-352

“ En 2022, les travaux concernent tous les quais neufs connus conformes pour les communes d'Ahetze, Saint Jean de Luz, Bidart, Bayonne, Bassussarry, Hendaye, Biarritz, Anglet. La suite du programme d'interventions est élaborée en articulation avec la réalisation des audits du Schéma directeur d'accessibilité programmée. ”



c. Le Plan de mobilité

➤ **Acteur : Coordonnatrice Plan de mobilité**

➤ **Pour le compte de : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour**

Le plan de mobilité du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a été adopté le 3 mars 2022 tenant compte de la modification de l'annexe accessibilité suite à l'avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité sur le Plan de mobilité

d. Le projet global Txik-Txak

Concomitamment à ce travail, le Syndicat des mobilités a mise en place en juillet 2022, avec TXIK TXAK et pour la première fois sur le territoire, une tarification solidaire basée sur les ressources des foyers. L'objectif est de garantir pour tous, l'accès aux mobilités durables du territoire.

Ainsi les tarifs transport varient selon 3 profils :

- **profil solidaire+** : sont éligibles les personnes rattachées à un foyer dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 430€
- **Profil solidaire** : sont éligibles les personnes rattachées à un foyer dont le Quotient Familial est compris entre 431€ et 620€
- **Profil solidaire – 28 ans** : les jeunes âgés de 6 à 18 ans inclus et rattachés à un foyer non imposable

La réduction octroyée par la tarification solidaire peut aller jusqu'à 75 % sur le prix de l'abonnement.

“ A SAVOIR

- Pour plus de simplicité et de lisibilité, l'ensemble des titres de la nouvelle gamme tarifaire TXIK TXAK donnent accès au Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).
- Toutes les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion payent les trajets effectués sur les lignes régulières au même titre que tous les autres voyageurs.
- Toute personne accompagnant un titulaire de la carte mobilité inclusion, quelles que soient les mentions portées sur la carte, voyage gratuitement (la loi oblige de proposer une réduction d'au moins 50% pour les accompagnants des PMR. Le Syndicat des Mobilités a fait le choix de proposer la gratuité).



III. Numérique

La Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuit son engagement depuis 2019 en faveur de l'accessibilité numérique.

a. Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

➤ **Acteur : la mission Accessibilité**

➤ **Pour le compte de : la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

En 2021, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a publié son schéma pluriannuel d'accessibilité numérique fixant sa feuille de route pour trois ans. Le schéma se décline en plans d'actions annuels. Les actions définies en 2021 ont été poursuivies en 2022 guidées par les ambitions d'exemplarité et d'accompagnement que la Communauté d'Agglomération Pays Basque porte à l'échelle de son territoire :

- **mettre tout en œuvre pour garantir la conformité** au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous la responsabilité de la Communauté Pays Basque ;
- **accompagner les communes du territoire** dans la mise en conformité de leurs supports numériques.

L'année 2022 a été marquée par :

- La mise à jour de la déclaration d'accessibilité du site principal de la Communauté d'agglomération, atteignant une conformité totale au RGAA dans sa version 4.1 ;
- La mise en conformité des sites dédiés à la Culture (<https://www.kultura-paysbasque.fr>) et au Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Littoral Basque (<https://gis-littoral.communaute-paysbasque.fr>) ;



- La mise en place des « rendez-vous de l'accessibilité » à destination des référents accessibilité numérique membres du réseau CCA-CIA. Deux rendez-vous ont été organisés avec deux thématiques : réaliser son schéma pluriannuel d'accessibilité numérique et tester rapidement l'accessibilité de son site internet ;

- La mise en œuvre du projet « Elgarweb » décrit ci-dessous. Son objectif est de permettre aux communes du territoire, quelle que soit leur taille, de disposer d'un site internet respectant l'ensemble des critères du RGAA.

Schéma pluriannuel et plans d'actions sont publiés sur le site de la Communauté Pays Basque.

b. La solution d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes

➤ **Acteur : la mission Accessibilité**

➤ **Pour le compte de : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des 158 communes du territoire**

Pour rappel, la réglementation prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, quelles que soient leurs tailles, ont l'obligation de mettre en place un service d'accueil téléphonique et physique à destination des personnes sourdes et malentendantes.

En 2020, à la demande des élus du réseau CCA-CIA, la mission accessibilité a mené une étude qui a permis d'établir un intérêt réel à mutualiser l'acquisition et le fonctionnement de ce service. C'est la solution ELIOZ CONNECT proposée par la société ELIOZ qui a été retenue pour rendre ce service.

La mise en œuvre de la mutualisation a suivi le calendrier réglementaire. Elle a concerné dans un premier temps, en 2020-2021, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les 6 communes de plus de 10 000 habitants du territoire puis, dans un second temps, en 2022, l'ensemble des communes du territoire.



Soucieux de porter une vision commune de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire et de permettre à chaque usager sourd ou malentendant d'accéder au service ELIOZ, quelle que soit sa commune de résidence, les élus du réseau CCA-CIA ont proposé la solution suivante :

- Les frais d'installation sont financés à 100 % par la Communauté Pays Basque ;
- Les frais d'abonnement sont répartis entre la Communauté et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire : 30 % financés par la Communauté Pays Basque et 70 %, par les communes au prorata du nombre d'habitants. Toutes les autres communes bénéficient gratuitement de la solution, sous réserve d'en faire la demande.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité du Conseil permanent le 12 octobre 2021.

En 2022, en plus des services de la CAPB, 136 communes sont équipées de la solution ELIOZ.



c. Le projet Elgarweb : permettre aux communes du territoire de disposer d'un site internet accessible

➤ **Acteur : la mission Accessibilité**

➤ **Pour le compte de : 158 communes du territoire**

En 2021, à la demande des élus du réseau CCA-CIA, la mission accessibilité a mené une étude qui a permis d'établir l'intérêt et la faisabilité de mutualiser la création de sites internet tout en garantissant leur accessibilité sans surcoût.

Pour ce faire, le dispositif Elgarweb a été mis en place en 2022. Il repose sur un socle technique à partir duquel chaque commune membre de la Communauté Pays Basque peut créer son propre site internet. Ce socle commun a été développé de sorte à respecter les critères d'accessibilité énoncés dans le RGAA et dans une approche d'écoconception (des sites moins consommateurs d'énergie).

Le dispositif Elgarweb est animé par la mission accessibilité, son pilotage est assuré par les élus du réseau CCA-CIA. Les communes ayant d'ores-et-déjà mis en ligne leur site internet dans le cadre du dispositif Elgarweb sont les suivantes :

- **Ciboure**
- **Lahonce**
- **Saint-Pée-sur-Nivelle**
- **Mouguerre**

Le dispositif Elgarweb est décrit sur le site <https://www.elgarweb.fr>.



IV. Données

a. Contexte réglementaire

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les commissions communales ou Intercommunales pour l'Accessibilité :

- Dressent le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Organisent également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La loi Mobilités (dite LOM) introduit l'obligation pour les commissions de :

- Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports.

La mise en œuvre de ces obligations nécessite la création d'une base de données accessibilité en matière de bâtiment, voirie et transport avec pour nécessité de renseigner des plateformes nationales.



b. Organisation sur le territoire Pays Basque

➤ **Acteur : la mission Accessibilité – le réseau CCA-CIA élus et techniciens**

➤ **Pour le compte de : l'ensemble des communes du territoire**

Le but de collecter la donnée accessibilité est de pouvoir informer l'utilisateur sur ses conditions d'accès aux bâtiments, aux services, à l'information, etc... Chaque commune du territoire est soumise à l'obligation de fournir la donnée accessibilité. Ce sont les commissions communales et la commission intercommunale qui sont chargées d'organiser l'information de l'utilisateur. C'est pourquoi c'est le réseau CCA-CIA qui est mobilisé.

Le réseau élu pilote le projet de donnée accessibilité sur le territoire. Les élus se sont réunis et ont défini les objectifs à atteindre :

- Collecter la donnée selon un modèle commun à tout le territoire Pays-Basque ;
- Veiller à ce que chaque commune soit responsable de sa donnée, de sa collecte ; de sa mise à jour et de sa diffusion ;
- Organiser un point de collecte central à tout le territoire ;
- Mettre en place un outil commun de diffusion de la donnée

Un comité technique est mis en place pour mettre en œuvre la feuille de route fixée par les élus. L'ensemble des réseaux techniciens CCA-CIA (voirie, bâtiment, numérique) sont mobilisés. Ce groupe est complété par des agents communautaires du service Information territoriale de la Communauté d'Agglomération, des agents communaux des communes d'Anglet et Bayonne.

Le groupe s'est réuni pour la première fois en septembre et de nouveau en novembre 2022. Les premiers travaux portent sur le modèle de donnée.





V. Sensibilisation – Formation

a. Accueil des personnes handicapées

➤ **Acteur** : le groupe de travail de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

➤ **Pour le compte de** : la Communauté d'Agglomération Pays Basque et des communes du territoire

La commission intercommunale pour l'accessibilité, porte un intérêt particulier à la sensibilisation des agents du territoire à l'accueil des personnes handicapées. C'est dans ce cadre qu'en 2019 le Groupe de travail a mis en place des ateliers et outils de sensibilisation au handicap visuel, auditif, cognitif, moteur.

En raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunale n'a pas repris en 2022 les ateliers de sensibilisation.

b. Accessibilité numérique

➤ **Acteur** : la mission accessibilité

➤ **Pour le compte de** : la Communauté d'Agglomération Pays Basque, des communes du territoire, des structures satellites de la Communauté

En tant que référent accessibilité numérique de la collectivité, la mission accessibilité sensibilise les services de la Communauté, des communes et des structures satellites aux enjeux de l'accessibilité numérique. Des sessions d'information et de formation en ce sens sont organisées. Elles permettent de présenter les attendus du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

En 2022, les formations suivantes ont été menées :

- Une première formation dédiée à l'accessibilité des documents mis en ligne a été réalisée auprès de la Direction générale Prévention, collecte et valorisation des déchets et du Syndicat Bil Ta Garbi.
- En appui du déploiement du service ELIOZ à l'échelle du territoire, des formations à destination des agents communaux dédiées à la prise en main du service ELIOZ ont été réalisées dans chaque pôle territorial. Ces formations ont été l'occasion de rappeler la façon d'utiliser les boucles à induction magnétique (BIM) et d'initier les agents à la langue des signes française (LSF).





VI. Financement

➤ **Acteur : la chargée de mission fonds de concours**

➤ **Pour le compte de : communes de – 5000 habitants du territoire**

La Communauté a mis en place un fond de concours accessibilité permettant de financer les études et travaux de mise aux normes du territoire dans les domaines du bâtiment, de la voirie ou du numérique.

Par solidarité territoriale, ce sont toutes les communes de moins de 5000 habitants qui bénéficient du fonds selon la répartition suivante :

De 0 à 1000 habitants = 15 000 € par commune pour 3 ans

De 1000 à 5000 habitants = 8 000 € par commune pour 3 ans.

117 communes de moins de 1000 habitants et 27 communes de moins de 5000 habitants sont concernées.

Le fonds est doté d'un budget de 1 971 000 € pour la période 2019-2021, prolongée jusqu'en 2023.

À fin 2022, 116 demandes ont été instruites. Le montant des sommes engagées est de plus de 1 343 600 €.

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR PÔLES :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| • Amikuze : 24 | • Pays de Hasparren : 7 |
| • Errobi : 9 | • Nive-Adour : 5 |
| • Garazi-Baigorri : 22 | • Soule-Xiberoa : 25 |
| • Iholdi-Oztibarre : 10 | • Sud Pays Basque : 7 |
| • Pays de Bidache : 7 | |



C. Les grands objectifs 2023





I. Projet Elgarweb

- > **Acteur** : la mission Accessibilité
- > **Pour le compte de** : l'ensemble des communes

Poursuite de l'accompagnement pour permettre aux communes de rendre accessible leur site internet.



II. Donnée accessibilité

- > **Acteur** : la mission Accessibilité – Réseau CCA-CIA
- > **Pour le compte de** : l'ensemble des communes

- Mise en place du modèle commun de collecte
- Test du modèle sur le territoire à l'appui d'une ou plusieurs communes pilotes





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

—
HIRIGUNE
ELKARGOA

—
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

CONTACT DE LA MISSION ACCESSIBILITÉ :

CLAIRE SARTHOU
06 48 51 13 29
c.sarthou@communaute-paysbasque.fr

CLAUDINE CELHAIGUIBEL
06 13 93 67 50
c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr